

Les Maires de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle demandent solennellement à l'Etat de préserver sans plus tarder le commerce de proximité par efficacité sanitaire et équité économique

Le Président de la République et le gouvernement viennent de mettre en place un nouveau confinement ce vendredi 30 octobre. La lutte contre la pandémie doit en effet être la priorité de toutes les forces vives de la nation et nous l'approuvons.

Nous regrettons toutefois que les commerces non alimentaires soient pénalisés injustement. Les mesures prises ne sont en effet pas cohérentes au sens de la lutte sanitaire contre la pandémie, de l'acceptation des restrictions par nos concitoyens et du maintien de l'activité économique locale.

Nous ne comprenons pas, alors qu'il faut lutter par tous les moyens contre la propagation du virus, que l'on accepte l'accumulation de clients dans les grandes surfaces autorisées à ouvrir, alors même que l'on ordonne la fermeture des commerces de détail.

Ces mêmes commerces de détail qui ont investi, pour certains très lourdement, dans l'aménagement de leurs locaux afin d'accueillir leurs clients dans le respect strict des gestes barrière et assurer une totale sécurité sanitaire.

Le décret gouvernemental qui ordonne la fermeture des commerces considérés comme « non essentiels » a pour effet d'orienter la clientèle vers les centres commerciaux.

Or les grandes surfaces, supermarchés et hypermarchés, n'ont pas divisé leurs magasins en zones accessibles et non accessibles, les produits dits « non essentiels » sont en libre accès au même titre que les produits dits « essentiels ».

Jouets, fleurs, électroménager, prêt à porter, et autres espaces culturels : tout est en vente libre, faute de pouvoir continger les différentes parties des magasins.

L'accumulation de clientèle, notamment aux caisses, que cette situation va générer est de nature à encourager la propagation de l'épidémie, là où il faut au contraire tout mettre en œuvre pour la ralentir.

Des clients pouvant librement accéder à l'ensemble des petits commerces de nos villages seront moins susceptibles de se contaminer qu'en se regroupant dans les grandes surfaces.

Ceci pose également la question de la situation potentiellement illégale de concurrence déloyale qu'entraîne ce régime d'autorisation d'ouverture différenciée selon la taille des commerces considérés.

Enfin, il est important, pour l'unité de notre pays et pour la vie des territoires, que nous garantissions un équilibre et une justice économique en ne sacrifiant pas le commerce de proximité, qui assure de surcroît une vigilance accrue sur les mesures sanitaires, par rapport à la grande distribution ou aux plateformes sur internet. Dans nos communes rurales où les mobilités sont un problème majeur, le commerce de proximité est aussi indispensable aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

La proposition du Ministre de l'économie d'autoriser l'organisation de systèmes de vente en ligne ou de type "Click and Collect" est à relever mais reste insuffisante.



Nous, Maires du Pays de L'Arbresle, élus locaux préoccupés par la concorde et l'unité de notre nation, de ses acteurs économiques et de ses citoyens face à l'épidémie, appelons solennellement le gouvernement à ajuster ces mesures de toute urgence.

Dans le cas contraire, certains d'entre nous pourraient, en toute responsabilité et de leur propre initiative, envisager de prendre toutes les mesures locales qui leur semblent utiles pour garantir l'équité sur notre territoire, pour lutter avec encore plus d'efficacité et plus de cohérence contre la pandémie et pour soutenir l'économie locale face aux contraintes imposées par la situation.

Motion soutenue par les 17 maires de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Noël ANCIAN Maire de St Germain-Nuelles
Guillaume ARNOLD Maire de Sourcieux les Mines
Diogène BATALLA Maire de Fleurieux sur L'Arbresle
Charles-Henri BERNARD Maire de Bully
Franck CHAVEROT Maire de Bibost
Jean-Bernard CHERBLANC Maire de Courzieu
Richard CHERMETTE Maire de Chevinay
Florent CHIRAT Maire de St Julien sur Bibost
Karine FOREST Maire de Bessenay
Bertrand GONIN Maire d'Eveux
Morgan GRIFFOND Maire de St Pierre la Palud
Olivier LAROCHE Maire de Sarcey
Monique LAURENT Maire de Savigny
Raymond REVELLIN-CLERC Maire de Sain Bel
Nathalie SORIN Maire de Lentilly
Alain THIVILLIER Maire de Dommartin
Pierre-Jean ZANNETTACCI Maire de L'Arbresle

